

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -  
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/08/2024 - B2024/006928 - 2016 B 01434 - 823 205  
323 - FIDUCIAIRE ATECTAM & PARTNERS

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	38 795	32 925	5 870	10 062	4 192	41.66
	Constructions	2 875	2 852	23	590	567	96.10
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	94 369	34 881	59 488	59 152	335	0.57
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	212 710		212 710	212 710			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	979		979		979		
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	349 728	70 658	279 070	282 515	3 444	1.22	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	401 639		401 639	265 417	136 222	51.32
	Autres créances	154 984		154 984	120 497	34 487	28.62
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	39 656		39 656		39 656		
Charges constatées d'avance (3)	28 885		28 885	36 587	7 703	21.05	
<b>Total III</b>	625 164		625 164	422 501	202 663	47.97	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	974 892	70 658	904 234	705 016	199 218	28.26	

*certifié conforme à l'original*  
*A. Joly*  
*28/06*  
*24*

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	190 299	191 612	1 313	0.69
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	131 895	78 687	53 208	67.62
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	323 294	271 399	51 895	19.12	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
<b>Total III</b>					
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	52 835	39 651	13 184	33.25
	Concours bancaires courants		1 473	1 473	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	316 742	200 929	115 813	57.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 968	73 559	1 591	2.16	
Dettes fiscales et sociales	129 485	118 005	11 480	9.73	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	9 910		9 910		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	<b>Total IV</b>	580 940	433 617	147 323	33.98
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		904 234	705 016	199 218	28.26

*certifié conforme  
à l'original*

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

580 940

433 617

*A. Joly 28/06/23*

SARL FIDUCIAIRE ATECTAM & PARTNERS

14 Boulevard de la Source

97400 ST DENIS

**ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

Carthage Boufane  
à l'origine 28/06  
24  
A. Boufane

**ATECTAM & PARTNERS EXPERTISE**

14 Boulevard de la source

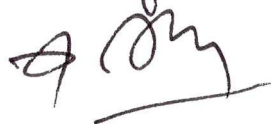
97400 ST DENIS

02 62 94 88 50

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges et produits constatés d'avance	X

*Certifié conforme  
à l'original 28/06  
24*  


NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

certifié conforme  
à l'original 28/06  
A. Oly

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Informations générales complémentaires**

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	38 795		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 875		
Installations générales agencements aménagements divers	1 567		5 287
Matériel de transport	85 024		39 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 613		7 379
<b>TOTAL</b>	<b>137 874</b>		<b>51 665</b>
Autres participations	212 710		
Autres titres immobilisés			979
<b>TOTAL</b>	<b>212 710</b>		<b>979</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>350 584</b>		<b>52 645</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			38 795	38 795
Installations générales agencements aménagements constr.			2 875	2 875
Installations générales agencements aménagements divers			6 854	6 854
Matériel de transport		53 500	70 524	70 524
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 992	16 992
<b>TOTAL</b>		<b>53 500</b>	<b>136 039</b>	<b>136 039</b>
Autres participations			212 710	212 710
Autres titres immobilisés			979	979
<b>TOTAL</b>			<b>213 689</b>	<b>213 689</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>53 500</b>	<b>349 728</b>	<b>349 728</b>

aut/ - lepsme  
à l'origine 28/08  
24  
A/Dy

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Terrains	28 733	4 192		32 925	
Installations générales agencements aménagements constr.	2 285	567		2 852	
Installations générales agencements aménagements divers	580	1 170		1 750	
Matériel de transport	28 824	18 889	24 890	22 823	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 647	2 661		10 309	
<b>TOTAL</b>	<b>68 069</b>	<b>27 479</b>	<b>24 890</b>	<b>70 658</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 069</b>	<b>27 479</b>	<b>24 890</b>	<b>70 658</b>	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	4 192				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	567				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 170				
Matériel de transport	18 889				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 661				
<b>TOTAL</b>	<b>27 479</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 479</b>				

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	401 639	401 639	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 391	8 391	
Groupe et associés	143 418	143 418	
Débiteurs divers	3 175	3 175	
Charges constatées d'avance	28 885	28 885	
<b>TOTAL</b>	<b>585 507</b>	<b>585 507</b>	

certifié conforme  
à l'original 24/06  
24  
A. Dey


## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	71 968	71 968		
Personnel et comptes rattachés	11 738	11 738		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 402	25 402		
Impôts sur les bénéfices	14 309	14 309		
Taxe sur la valeur ajoutée	75 558	75 558		
Autres impôts taxes et assimilés	2 479	2 479		
Groupe et associés	316 742	316 742		
Autres dettes	9 910	9 910		
TOTAL	528 105	528 105		

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 885
Total	28 885

certifié conforme  
à l'original 28/06  
24  


## **FIDUCIAIRE ATECTAM & PARTNERS**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 14 Boulevard de la Source  
97400 ST DENIS  
823 205 323 RCS Saint-Denis De La Réunion**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2024**

#### **Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 131 894,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	131 894,88 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	190 299,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	322 193,88 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000,00 euros
Soit 1 000,00 euros par part	
Le solde	222 193,88 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 222 194 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme  
La Gérance

